

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00685

Numéro SIREN : 350 443 164

Nom ou dénomination : STE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES STE DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 18172

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	8 300	3 300	5 000	5 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	8 300	3 300	5 000	5 000			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	3 677		3 677	14 458	-10 781	-74.57
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	158 142	5 580	152 562	102 395	50 167	48.99
	Autres créances	6 923		6 923	39 041	-32 118	-82.27
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	14 169		14 169	49 786	-35 618	-71.54	
Charges constatées d'avance (3)	6 017		6 017	6 115	-98	-1.61	
Total III	188 928	5 580	183 348	211 795	-28 447	-13.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	197 228	8 880	188 348	216 795	-28 447	-13.12	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 61 440)	61 440	61 440		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 560	4 560		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 144	6 144		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 377	1 734	- 357	- 20. 58
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	53 803	39 643	14 160	35. 72
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	127 324	113 521	13 803	12. 16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	89	58	31	53. 51
	Emprunts et dettes financières diverses		840	- 840	- 100. 00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 564	67 881	- 44 316	- 65. 29	
Dettes fiscales et sociales	32 567	34 495	- 1 928	- 5. 59	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	4 804		4 804	
	Total IV	61 024	103 273	- 42 250	- 40. 91
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	188 348	216 795	- 28 447	- 13. 12

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

61 024

103 273

SOCIETE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 61 440 euros
Siège social : 4 rue du Docteur Baréty
06000 NICE
350 443 164 R.C.S. NICE

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 3 NOVEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

DEUXIEME DÉCISION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à **53 802,57 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **53 802,57 euros**

A titre de dividendes aux associés..... **53 760,00 euros**

Soit 105,00 euros par action

Le solde **42,57 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèvera ainsi à 1 419,91 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les Associés reconnaissent avoir été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non

libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 53 760 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, les Associés prennent acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 : 209 920,00 euros, soit 410,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 209 920,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2019 : 51 200,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 51 200,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 : 40 000,00 euros, soit 78,125 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

